

élections ont eu lieu ; les espérances des membres de la gauche se sont évanouies, et ils ont maintenant des excuses pitoyables pour expliquer leur défaite. Mais je puis dire à ces honorables messieurs que leur tactique ne saurait réussir, tant qu'ils auront recours à ces moyens. Je puis leur dire que tant qu'ils ne s'entendent pas sur un programme politique rationnel à soumettre au peuple, un programme appuyé sur le sens commun et favorable à l'indépendance canadienne, ils demeureront où ils sont.

Le gouvernement a aussi été attaqué, ce soir, au sujet des négociations entamées à Washington. L'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) n'a pas hésité à déclarer formellement que, sur ce point, l'on avait trompé Son Excellence le Gouverneur général et le peuple canadien. Or, sur quoi base-t-il cette accusation ? Lorsque vous l'examinez, M. l'Orateur, n'est-ce pas pour vous l'un des spectacles les plus absurdes que l'on puisse imaginer ? Mon honorable ami est un homme d'Etat de plusieurs années d'expérience, et lorsqu'il parle, il est censé être l'interprète de son parti. Ce parti a un passé historique ; il a aussi un avenir quelconque devant lui, et vous seriez porté, M. l'Orateur, à croire que l'honorable député que je viens de nommer, se serait procuré des renseignements précis avant de lancer dans le public une accusation aussi sérieuse. Mais sur quoi s'appuie-t-il ? Sur de simples suppositions, sur un amas d'extraits de divers journaux. Il s'épuise pendant des heures à concevoir des possibilités, des choses imaginaires, à pénétrer ce que les autres ont dit, lorsque, dans le discours du trône, il y a la promesse que, s'il veut bien attendre un jour ou deux, il recevra tous les papiers et documents destinés à éclaircir toute cette affaire.

L'honorable député n'a-t-il pas confiance dans sa cause ? Craint-il, s'il attendait trois ou quatre jours, jusqu'à ce que ces documents fussent produits, d'être incapable de faire ensuite un discours comme celui qu'il vient de prononcer, et a-t-il, pour cette raison, résolu de devancer les documents et de publier ainsi ses soupçons avant de courir le risque d'être contredit par les documents officiels ? Il me semble qu'un homme d'Etat de l'expérience de mon honorable ami, un chef de son parti, aurait dû se retenir, pendant une journée ou deux, jusqu'à ce que les documents fussent sous ses yeux. Il aurait pu alors les lire et appuyer sa critique sur la vérité, et non sur des soupçons et des rumeurs recueillis ici et là. C'est ce qu'il a négligé de faire. Il a préféré s'appuyer sur des futilités et il est arrivé à la conclusion que nous avions tous tort ; que nous n'avions pas reçu d'invitation de Washington ; que nous avons été repoussés du pied et humiliés ; que notre attitude à l'égard des Etats-Unis a été préjudiciable au Canada, qu'il ne nous reste plus, comme je l'ai dit déjà, que l'adoption de sa politique ; mais il est assez généreux et modéré pour ne pas nous foudroyer, en exposant avec précision ce qu'est en réalité cette politique.

Si l'honorable député veut me le permettre, je lui dirai qu'il ferait bien d'avoir quelque confiance dans le Canada et dans le peuple canadien. Il n'y a personne dans cette chambre, ni dans tout le Canada, aujourd'hui, qui ait traité plus durement la classe agricole du Canada que l'honorable monsieur. Il la méprise. Il ne la croit pas intelligente. Il ne reconnaît pas ses qualités. Enfin, il lui retire toute sa confiance, et il ne se contente pas de la

M. FOSTER.

mépriser en lui-même, il affiche même son mépris devant tout le pays.

Lorsqu'il y a alternative, lorsque, par exemple, le ministre de la justice a fait une déclaration solennelle à Toronto, lorsque, comme ministre de la Couronne, il nous fait connaître comment les négociations de Washington avaient été commencées et comment elles ont été poursuivies ; d'un autre côté, lorsque, trouvant une lettre de M. Blaine adressée à M. Baker, contenant quelque chose de vrai et omettant d'autres vérités, l'honorable député prit le parti suivant : " Je crois M. Blaine et je ne crois pas notre ministre de la Couronne ".

La même déclaration a été faite dans la ville de Saint-Jean par un ancien collègue de l'honorable député, mais qui ne fait plus partie de cette chambre. Cet ancien collègue, parlant de la même lettre, disait : " Je préfère croire M. Blaine. " Oui, il a préféré croire M. Blaine, mais aussi les électeurs l'ont condamné à rester chez lui par une majorité de près de mille voix.

Si mon honorable ami me le permet, je lui dirai qu'il ferait bien de croire un peu plus à l'intelligence du peuple canadien, et même de croire à la véracité des ministres canadiens, lorsqu'ils font des déclarations importantes sous leur responsabilité de ministre de la Couronne.

La ligne de conduite suivie par le gouvernement a été conséquente du commencement à la fin. Mon honorable ami peut relire l'histoire des négociations commerciales qui ont eu lieu avec les Etats-Unis jusqu'à présent, et il trouvera que la politique du parti libéral-conservateur, dans ces négociations, a toujours été conséquente. Jamais le gouvernement conservateur s'est opposé à une réciprocité équitable comme, par exemple, la voulait le traité de 1854. Nous la voulons encore ainsi. Des essais répétés ont été faits pour obtenir un arrangement basé sur les mêmes principes d'équité. Depuis l'abrogation du traité de 1854, l'on a essayé—une demi douzaine de fois, je crois—d'amener les Etats-Unis à discuter avec nous la question de nos relations commerciales avec eux, d'après une base que je crois être juste et équitable. A l'exception du projet de traité de réciprocité de George Brown, projet qui subit un sort ignoble devant le sénat des Etats-Unis, le gouvernement des Etats-Unis, depuis cette tentative jusqu'à présent, n'a manifesté aucun désir de conclure avec nous des arrangements d'une nature satisfaisante, établissant des rapports commerciaux avec le Canada.

En 1887-88, pendant que des plénipotentiaires se trouvaient à Washington, pour négocier un traité relatif aux pêcheries, sir Charles Tupper proposa de régler toutes les difficultés, au moyen d'un traité de commerce équitable, et sa proposition fut rejetée.

Les documents démontreront que, dans le mois de novembre dernier, une occasion, une porte ouverte, quelles que soient les prétentions contraires exprimées, ce soir, par mon honorable ami, a permis au gouvernement canadien de rappeler aux Etats-Unis que non-seulement il était aujourd'hui en faveur de la réciprocité, mais qu'il l'avait toujours été et qu'il n'avait pas changé d'avis. Si mon honorable ami avait consulté les documents officiels, comme il paraît avoir étudié les commentaires de journaux, il serait tombé sur un document formulé par le gouvernement canadien, un arrêté du conseil, qui fut d'abord adressé au gouvernement impérial, puis expédié par ce dernier au gou-